



Cher(e) ami(e) exposant(e),

Nous avons le plaisir de vous inviter à nos

**5^{èmes} PUCES DES COSTUMÉS organisées par Rochefort en Histoire
Du Samedi 09 mars au Dimanche 10 mars 2024**

Elles se dérouleront au palais des congrès de Rochefort dans la salle Colbert et la galerie couverte (316 m² et 122 m²). Cette manifestation sera accompagnée de démonstrations de savoir-faire.

MODALITES D'INSCRIPTION

- Une préinscription peut être effectuée par mail à rochefortenhistoire@outlook.fr
- Réservation par multiple de 1.5 mètres linéaires (ml) au prix de 12€ pour les deux journées. Afin d'assurer une diversité de l'offre pour les visiteurs, une limitation à 5 emplacements (soit 7.5 ml) est mise en œuvre.
- Compte tenu des lois concernant la « vente au déballage », vous devez nous retourner le bulletin d'inscription, rempli et signé avec la mention « lu et approuvé » à :
Rochefort en Histoire, Palais des congrès, Bte n° 5, 73 rue Toufaire, 17300 Rochefort
- Une attestation sur l'honneur (modèle en annexe) sera jointe pour l'exposant particulier non professionnel
- Il sera accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de « Rochefort en histoire » correspondant au nombre d'emplacement réservé (12€ pour un emplacement de 1.50 mètre linéaire) et de la photocopie d'une pièce d'identité.
- L'inscription sera définitive après réception du dossier complet, et du paiement
- Votre inscription vous donne droit à 2 invitations.
- Vous aurez à disposition et sur réservation, un service de restauration pour le samedi soir (12€) à table avec les organisateurs et le dimanche midi (10€) sur le principe d'un plateau repas/boisson.



5^{èmes} PUCES DES COSTUMÉS

de Rochefort en Histoire

Samedi 9 & Dimanche 10 mars 2024 à Rochefort

Règlement à l'usage des exposants

Les « **puces des costumés** » organisées par **Rochefort en Histoire** (association de reconstitution historique multi-époques), font l'objet des autorisations réglementaires et administratives requises pour ce type de manifestation dite "vente au déballage".

Ces puces sont réservées à la vente de costumes, d'accessoires (chapeaux, bijoux, chaussures, ...), d'articles de mercerie, de tissus, tout article utile à la reconstitution, à l'évocation historique et au cosplay.

La vente d'armes est interdite.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure ou d'interdire cette manifestation à toute personne ne respectant pas le règlement ou présentant des marchandises non conformes à la destination de cette manifestation.

Organisateur :

Rochefort en Histoire, Palais des congrès, Bte n°5, 73 rue Toufaire, 17300 Rochefort

Lieu :

Palais des congrès, 73 rue Toufaire, 17300 Rochefort (plan en annexe)

Date :

Du samedi 9 mars 2024 au dimanche 10 mars 2024

Horaires :

- L'installation des exposants sera possible à partir de 09h00 le samedi.
- Le remballage des invendus pourra être effectué à partir de 17h00 le dimanche.

Ouverture au public :

- Samedi 9 mars de 13h00 à 18h00
- Dimanche 10 mars de 10h00 à 18h00

Participants :

Les puces des costumés sont accessibles :

- D'une part aux exposants professionnels, autorisés à exercer la profession conformément à la législation en vigueur.
- D'autre part, aux particuliers non professionnels, pour autant que les objets qu'ils mettent en vente n'aient pas été acquis, produits ou fabriqués, dans le but d'être vendus et que la vente s'effectue dans le cadre de la gestion normale d'un patrimoine privé.
- Et enfin aux associations à but non lucratif, type loi 1901.

Chacun se mettra en conformité avec la loi suivant son statut.

Conformément à la loi, un « registre » permettant l'identification des participants sera tenu par l'organisateur et mis à la disposition des autorités en cas de demande.

L'accès aux puces est payant pour les visiteurs.

Matériel mis en place par l'association :

Un ensemble de table(s) nue(s) (1,50 m X 0,75 m), chaise(s) et une grille (1 m X 2 m) est mis en œuvre par les organisateurs formant des emplacements au profit des exposants (à préciser sur la fiche d'inscription).

Emplacement :

Les emplacements sont figés, un emplacement représente 1 table de 1.50 m X 0.75 m ou une surface au sol d'environ 2.25m² permettant de mettre en place portants, mannequins, ...

En dehors de tout aménagement spécial¹ défini lors de l'inscription et en accord avec Rochefort en Histoire, seules les tables et les chaises fournies sont autorisées.

Droits d'inscriptions :

Il suffit de réserver un emplacement

Réservation avec le formulaire joint, une préinscription peut être effectuée par mail rochefortenhistoire@outlook.fr

Les exposants seront placés sur l'emplacement déterminé par l'organisateur. La réservation ne sera effective qu'après réception du paiement et du dossier complet. Une confirmation de réservation vous sera adressée avec 2 invitations à compléter.

Le paiement de la réservation devra être effectué impérativement **avant le 26 février 2024** (cachet postal) faute de quoi l'emplacement pourra être attribué à un autre participant inscrit sur une liste d'attente, sans que le retardataire soit recontacté pour cela. Attention aucun désistement ne donnera lieu à un remboursement d'emplacement.

L'attribution des emplacements se faisant par ordre d'inscription, il est prudent de réserver sa place au plus tôt.

Tarif :

Chaque vendeur devra s'acquitter d'un droit pour les deux jours, de 12€ pour un emplacement de 1.5 mètre linéaire.

Clause Sanitaire :

L'organisateur appliquera les directives gouvernementales imposées le jour de l'événement. L'organisateur est déchargé de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient en résulter.

Installation – sécurité :

Tout participant est tenu de placer sa marchandise de façon à ne pas entraver le passage du public et laisser libre accès aux dispositifs de sécurité et issues de secours.

Les exposants ont l'obligation de contribuer au bon déroulement de la manifestation, de prendre toutes les précautions nécessaires afin de ne pas causer de nuisances sonores ou d'atteintes à l'environnement et de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires afin d'éviter l'incendie, le vol ou tout autre dommage.

L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.

Propreté :

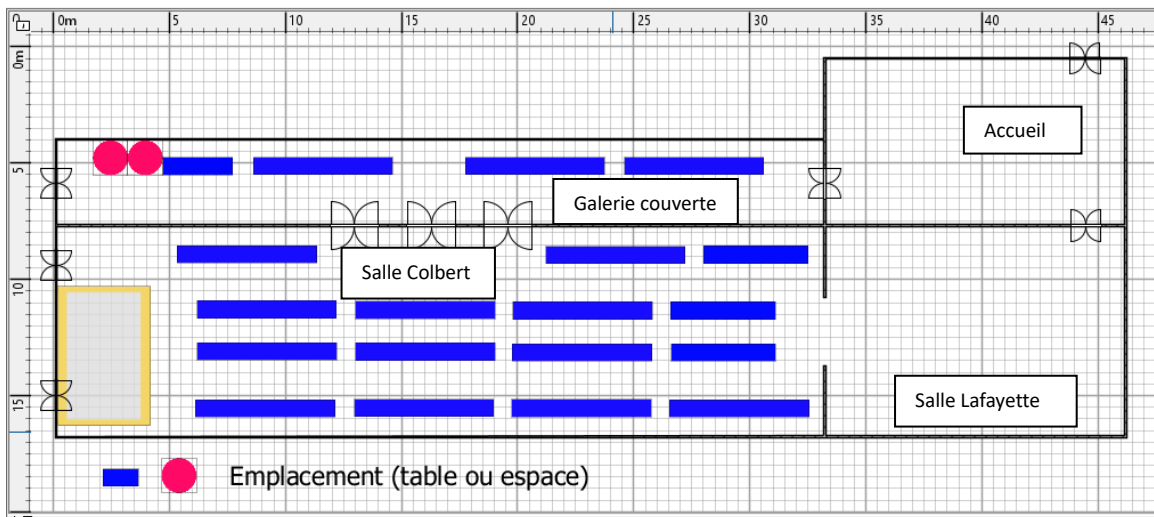
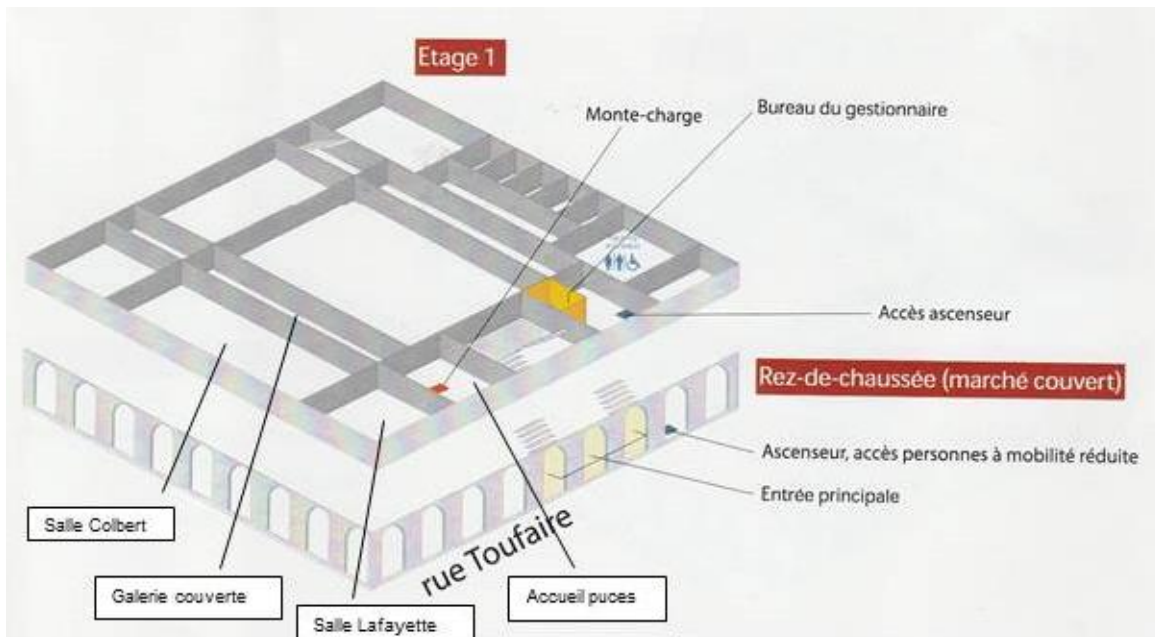
Chaque participant est tenu de laisser son emplacement propre après son départ. Il emportera tous ses déchets (Container tri sélectif à disposition).

Déontologie du vendeur :

Il est défendu aux participants de se comporter d'une façon inconvenante entre eux, envers le public ou envers l'organisateur. Ceux qui ne se conforment pas à ces dispositions pourront être immédiatement expulsés par l'organisateur sans contrepartie.

¹ L'aménagement du point de vente en utilisant des tables personnelles (moins large) est autorisée.

Disposition des puces :



Cette disposition n'est pas figée (non contractuelle), elle est affinée au fur et à mesure des inscriptions.

Organisation

- Une cabine d'essayage sera mise en place
- Un service de restauration rapide, boisson sera proposé Salle Lafayette
- Une tombola sera organisée (à confirmer)
- Un monte-charge pour les marchandises est mis à disposition

Communication :

Notre affiche :

ORGANISEES PAR ROCHEFORT EN HISTOIRE

ENTRÉE VISITEURS
2 €
2024

9 & 10 MARS
2024

5^{ÈMES}

**PUCES
DES
COSTUMÉS**
DU SUD OUEST

SAMEDI 13H00 – 18H00
DIMANCHE 10H00 – 18H00

VENTE DE COSTUMES NEUFS ET D'OCCASION, D'ACCESSOIRES ET REPARATIONS

PALAIS DES CONGRES DE ROCHEFORT
73 rue toufaire • buvette sur place

ACCESSIBLE AUX PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS
info et fiche d'inscription sur rochefortenhistoire.wordpress.com et facebook

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/Rochefort-en-Histoire/>

Wordpress :

<https://rochefortenhistoire.wordpress.com>

Annexe (Non Professionnel)

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) _____ né(e) le _____ à _____
domicilié(e) _____, participant non professionnel
à la vente au déballage "puces des costumés" organisée par Rochefort en Histoire, au Palais des congrès le
11 & 12 mars 2023, déclare sur l'honneur :

- N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature ;
- Avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à _____ le

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à....., le.....

[signature]